

Formation CNPD: Introduction à la protection des données

Les droits des personnes concernées



Esch-sur-Alzette
4-6 juillet 2017

Laurent Magnus
Service juridique

Programme

1. Introduction
2. Les notions élémentaires
- 3. Les droits des personnes concernées**
4. Le rôle de la CNPD
5. Les obligations du responsable du traitement
6. Nouveautés apportées par règlement européen sur la protection des données

Les droits des personnes concernées

- 1. Le droit à l'information
- 2. Le droit d'information sur des traitements automatisés
- 3. Le droit d'accès
- 4. Le droit de rectification
- 5. Le droit d'opposition
- 6. Le droit au déréférencement

À partir du 25 mai 2018:

- 7. Le droit à la portabilité
- 8. Le droit à l'oubli
- 9. Le droit d'être informé en cas de violation de données



Le droit à l'information

(Art. 26 de la Loi)

- Vous avez le droit de savoir si vos données personnelles sont traitées, par qui et pour quoi:
 - Responsable du traitement ;
 - Finalités ;
 - Destinataires ;
 - Réponse aux questions obligatoire/facultative et conséquences ;
 - Droit d'accès ;
 - Droit de rectification.
- Le responsable du traitement doit informer dans un langage simple et clair et ce, dès la collecte des données ou au plus tard lors de leur enregistrement (ou: lors d'une communication à des tiers).
- Ce droit est limité dans certains cas.



Exemple

Clause contractuelle:

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Kapic S.A. pour effectuer de la prospection.

Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées à notre service marketing et au service commercial.

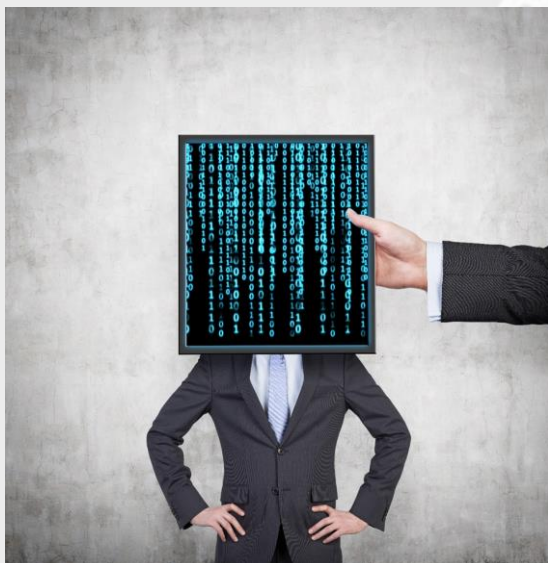
Conformément à la loi modifiée du 2 août 2002, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Kapic S.A., La Direction, 22, Rue Esch, L-3311 Abweiler. »

- L'identité du responsable du traitement : KAPIC S.A.
- La finalité déterminée du traitement auquel les données sont destinées : PROSPECTION
- Les destinataires : SERVICE MARKETING ET SERVICE COMMERCIAL
- L'informer si la réponse aux questions est obligatoire ou facultative, ainsi que les conséquences éventuelles d'un défaut de réponse : ASTERISQUE
- L'informer de son droit d'accès aux données : OK
- L'informer de son droit de rectification de ces données: OK

Le droit d'information sur des traitements automatisés

Art. 28 (1) point (d) et 31 de la Loi

- Vous avez le droit d'être informé sur la **logique** qui sous-tend tout traitement automatisé des données.
- Surtout lorsque qu'une **décision individualisée** découle du traitement automatisé et qu'elle produit des **effets juridiques** pour la personne concernée.



Le droit d'information sur des traitements automatisés

- Dans un tel cas, le responsable du traitement doit vous accorder la possibilité de **faire valoir votre point de vue**.

Exemple

- Approbation d'une demande de crédit de consommation ou d'un contrat d'assurance.

Le droit d'opposition

(Art. 30 de la Loi)

- Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel pour des **raisons prépondérantes et légitimes**, sauf si ce traitement est expressément prévu par des dispositions légales.
- Vous pouvez vous opposer, **sans devoir fournir aucune justification**, à l'utilisation de vos données à des fins de prospection.

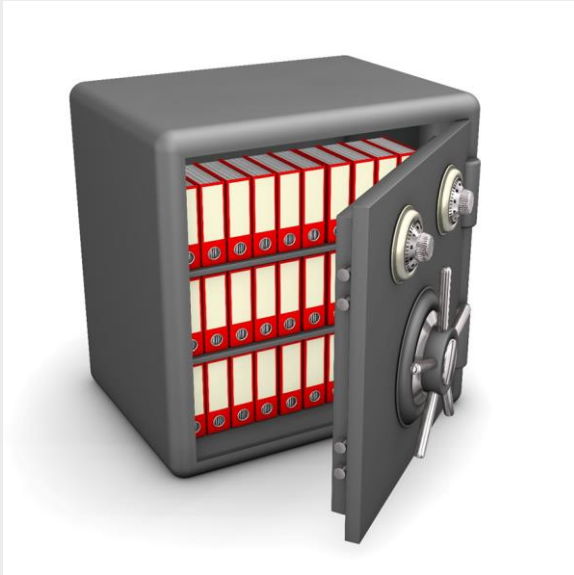


Exemples

- Démarchage à orientation idéologique (partis politiques, syndicats, groupements religieux etc.).
- Un courriel de publicité.

Le droit d'accès

(Art. 28 de la Loi)



- Vous pouvez demander **directement** et **sans frais** au responsable du traitement s'il détient des données sur vous et de vous communiquer dans un **délai raisonnable** l'intégralité de ces données personnelles.

Le droit d'accès

- Les données traitées ainsi que l'origine des données doivent être communiquées de manière intelligible.
- Pour certains types de traitement de données, vous disposez d'un droit d'accès limité.

Exemples

- Je veux connaître les informations personnelles que détient mon opérateur.
- J'ai acheté un produit en ligne. J'aimerais savoir quelles informations ont été conservées par le site.
- Mon employeur enregistre mes données de badgeage. Je souhaite en prendre connaissance.
- Je veux accéder aux images d'une vidéosurveillance me concernant.
- Quelles informations sont détenues par ma banque?

Le droit de rectification

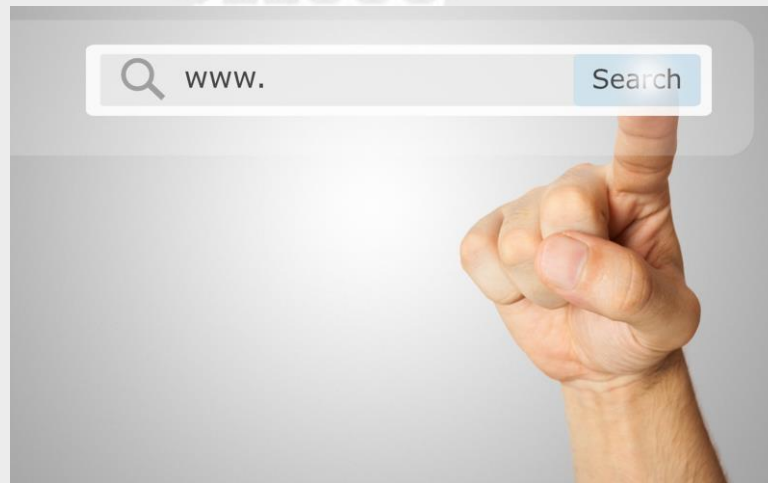
(Art. 28 de la Loi)

- Vous pouvez demander à ce que des informations inexactes ou incomplètes soient rectifiées ou supprimées.
- Ces droits permettent d'éviter qu'un organisme ne traite ou diffuse de fausses informations sur vous.



Le droit au déréférencement

(Arrêt CJUE: C-131/12, 13 mai 2014)



- Vous pouvez saisir les moteurs de recherche (Google, Bing, Yahoo etc) pour des demandes de déréférencement d'un résultat de recherche qui apparaît à la saisie de la combinaison de **vos noms et prénoms** si celui-ci affecte vos droits à la vie privée de manière significative.

Le droit au déréférencement

- **Attention:** cette suppression ne signifie pas l'effacement de l'information sur le site internet source.
- Le droit d'information du public peut faire obstacle au déréférencement dans certains cas.



Exemples

- En tapant votre nom et prénom sur Google, vous trouvez un de vos anciens CV.
- En tapant votre nom et prénom sur Yahoo, vous trouvez une photo de vous avec un article qui contient des accusations portées contre vous basées sur des soupçons manifestement infondés.
- En tapant votre nom et prénom sur un autre moteur de recherche, vous trouvez des propos diffamatoires ou des données sensibles (p.ex. conviction religieuse, vie sexuelle etc) sur un blog qui concernent votre enfant.

À partir du 25 mai
2018,
le nouveau RGPD
accordera encore plus de
droits aux citoyens:

- Le droit à la portabilité
- Le droit à l'oubli
- Le droit d'être informé en cas de violation de données



Merci pour votre attention!

Questions?



Commission nationale pour la protection des données



1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette (Belval)
261060-1
www.cnpd.lu
info@cnpd.lu